



• **AGENCE COMPTABLE**  
des Etablissements d'Enseignement Agricole de Saône-et-Loire  
◦ EPLEFPA FONTAINES – DAVAYE - TOURNUS – VELET  
BP 70058 – 71328 CHALON/SAONE CEDEX  
☎ 03.85.91.47.61 - 📠 03.85.91.49.81

**Adhésion\* et/ou renouvellement au prélèvement automatique des pensions et demi-pensions (facultatif\*) de l'EPLEFPA de VELET**  
**ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**  
**UNIQUEMENT POUR LES ELEVES NON BOURSIERS**

Démarches à effectuer (y compris pour ceux qui avaient déjà opté pour ce système l'année précédente)

- Compléter et signer ce formulaire ainsi que le mandat de prélèvement joint
- Joindre un RIB original

|  |                       |                                       |
|--|-----------------------|---------------------------------------|
| Nom & prénom des parents (représentant légal)<br>Adresse   |                       |                                       |
| Nom & prénom de l'élève  |                       |                                       |
| Classe   |                       |                                       |
| Régime (Interne ou DP 5 jours ou DP 4 jours)   |                       |                                       |
| Téléphone parents  |                       |                                       |
| Adresse mail   |                       |                                       |
| Demande d'acceptation du paiement par prélèvement des frais de pension d'internat ou de demi-pension | <i>Lu et approuvé</i> | <i>Signature du responsable légal</i> |

Modalités de fonctionnement :

- Les prélèvements sont mensuels et effectués à la date du 10 de chaque mois à compter d'octobre jusqu'à juillet.
- Le montant total de la pension ou demi-pension est un forfait annuel qui est facturé en 3 fois.
- Les prélèvements sont composés de 9 mensualités identiques et d'une 10<sup>ème</sup> mensualité ajustée en fonction des stages/absences qui sont régularisés en fin d'année scolaire.
- Il vous appartiendra de veiller à l'approvisionnement suffisant de votre compte bancaire. En cas d'incident de paiement, l'échéancier sera définitivement résilié.
- Toute modification de votre changement de régime, ou de domiciliation bancaire doit être signalée à l'Agence Comptable - BP 70058 - 71328 Chalon sur Saône Cedex ou au 03-85-91-47-61.
- Une facturation vous sera adressée trimestriellement pour information (celle-ci ne tient pas compte des prélèvements déjà effectués). Il n'y a pas de prélèvement total à l'échéance de chaque trimestre.
- Un échéancier vous sera transmis dès validation de votre demande et pour toute modification ultérieure.

Passé ce délai, les demandes ne seront plus traitées.

(\*) En cas de non adhésion ou renouvellement au prélèvement, la pension ou demi-pension est payable avant la date limite de paiement figurant sur les facturations trimestrielles.

